

SEANCE DU 25 / 09 / 2026

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

SERVICE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

☐ ⁽¹⁾ Le Conseil Municipal	☐ ⁽¹⁾ Le Comité Syndical	☒ ⁽¹⁾ Le Conseil syndical
--	--	--

Réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe MARTIAL

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 19 / 06 / 2026

Considérant _____

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif présente :

☒ (1) Un excédent de fonctionnement de + 738.503,85 €☐ (1) Un déficit de fonctionnement de _____

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Virement à la section d'investissement.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT.....	
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31.12.2025	+ 738.503,85 €
Affectation Obligatoire	
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter.....	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).....	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068).....	680.503,85 €
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002).....	58.000,00€
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour _____	
B) DEFICIT AU 31.12. _____	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible).....	
C) LE CAS ECHEANT, AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE..	

Fait à SAINT ANDRE DE CUBZAC, le

Le Président du Syndicat,

Délibéré par ⁽¹⁾ : ☐ Le Conseil Municipal,☐ Le Comité Syndical,☒ Le Conseil syndical**Christophe MARTIAL.**

Nombre de membres en exercice..... 65 Nombre de membres présents..... Nombre de suffrages exprimés..... Votes : Contre..... - Pour..... Abstentions. Date de convocation : 11 septembre 2026	Certifié exécutoire par : ☐ Le Maire ☒ Le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le ____/____/____ et de la publication, le ____/____/____ A _____ le ____/____/____ Le Président,
---	--

(1) Cocher la case correspondante